

COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 03 novembre 2022, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. CORRE (Bernard, Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M. GOUGAT, M^{me} GONDAT, M^{me} ARNOUX, M. AMOUR, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M^{me} RICHE et M. LEDET (Conseillers municipaux).

Représentés : M. BUCK, M^{me} ALVES

M. FAYET a été élu secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2022.

Installation d'une conseillère municipale : suite à la démission de Monsieur Philippe MORIGNAT, pour raison professionnelle, du Conseil Municipal et de diverses commissions communales, Monsieur le Maire installe Madame Elisabeth ALVES, candidate venant sur la liste après le démissionnaire, au sein du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

1/ **COMMISSIONS COMMUNALES** : suite à son installation, la demande de M^{me} Elisabeth ALVES d'intégrer les commissions « Personnel » et « Vie associative et culturelle » en tant que titulaire est votée à l'unanimité.

2/ **DEMANDES DE SUBVENTIONS** : suite aux dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 04 juin dernier, les élus sollicitent (à l'unanimité) le Conseil Départemental et l'Etat pour bénéficier de subventions de 30% et de 35% du reste à charge des dépenses de réparation.

3/ **TARIFS COMMUNAUX** : les tarifs suivants ont été votés à l'unanimité :

INTITULES	TARIFS EN COURS	TARIFS VOTES
Location Salle des Fêtes	Utilisation - de 3 h : 80€ La journée : 250€ Option écran : 50€	Utilisation - de 3 h : 85€ La journée : 280€ Option écran : 50€
Location 1000 Clubs	Utilisation - de 3 h : 50€ La journée : 100€	Utilisation - de 3 h : 55€ La journée : 110€
Location Salle de Crépin	50€	55€

COLOMBARIUM (concessions)	Durée de 15 ans : 217€ Durée de 30 ans : 289€ Droit de dépôt par urne : 23€	Durée de 15 ans : 220€ Durée de 30 ans : 300€ Droit de dépôt par urne : 25€
CIMETIERE (concessions)	<u>2 m²</u> Durée de 15 ans : 73,18€ Durée de 30 ans : 146,35€ <u>4 m²</u> Durée de 15 ans : 109,76€ Durée de 30 ans : 219,53€	<u>2 m²</u> Durée de 15 ans : 80€ Durée de 30 ans : 150€ <u>4 m²</u> Durée 15 ans : 120€ Durée 30 ans : 230€
ALSH tarif journalier périscolaire	2€ par jour et par enfant	2€ par jour et par enfant
Restaurant Scolaire	Enfant : 2,60€ Adulte : 4,60€	Enfant : 2,60€ Adulte : 5€
Droit de place	12€	15€

4/ **BUDGET** : 2 décisions modificatives de crédits sont votées à l'unanimité pour permettre le règlement d'une facture d'acompte de 60 584,42€ des réparations de la toiture de l'église, et pour amortir des subventions d'investissement de 21 210€.

5/ **URBANISME** : 2 acquisitions de parcelles votées à l'unanimité

- cadastrée AP n°588 de 63m², rue des Roussilles, pour 189€
- cadastrées AR n°593 et 594 de 120m², rue des Bordes, pour 360€

6/ **CIMETIERE** : les élus fixent (à l'unanimité) le prix de revente des caveaux à 2 places au prix coûtant de 1 650€ l'unité.

7/ **AIR DE CAMPING CAR** : à l'occasion de l'implantation d'une borne distributeur d'eau sur la nouvelle aire de camping-car située près de la Mairie, les élus mettent à jour (à l'unanimité) la délibération de création de régie de recettes datant de 2011, et maintiennent le tarif du jeton à 2€ (100 litres d'eau).

8/ **CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS** : sur la demande de la Préfecture, les élus désignent Monsieur Jean-Marie GODEFROY (qui s'abstient) « correspondant incendie et secours » pour la Commune.

9/ **PERSONNEL** : comme chaque année, les élus fixent les dates d'astreinte hivernale du lundi 05 décembre 2022 au lundi 27 février 2023 pour assurer l'entretien de la voirie (à l'unanimité).

10/ **ALSH** : pour les camps d'hiver et d'été prochains, les élus fixent la participation des parents des enfants concernés à 40% des frais de séjour (transport, hébergement, activités). Vote à la majorité (abstention : MM. MARQUIS et GOUGAT).

11/ **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL** : ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance suivante suite au dépôt d'un amendement par M. BERTIN au nom du groupe d'élus minoritaire.

12/ **DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT** : les élus votent une motion de l'Association des Maires de France à destination de l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour faire face aux coûts élevés consécutives à l'inflation et à la crise énergétique. Vote à la majorité (abstention : Mme PORTEJOIE).

II/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose les questions suivantes au nom du groupe de l'opposition, suivies des réponses apportées par le Maire :

- Les bornes du wifi public ont été installées il y a plusieurs mois. Pourquoi ne fonctionnent-elles pas et quel a été le coût global de l'installation ? :

L'installation a été retardée par différents problèmes qui se sont greffés tels que l'installation incomplète de la fibre sur la commune et des gaines obstruées. Lorsque la fibre sera généralisée, les bornes fonctionneront mieux. De nouvelles tranchées ont dû être réalisées et ont engendré un surcoût. Pour l'instant le coût global est de 22 000€.

- Pourquoi le local qui héberge la boulangerie et le salon d'esthétique a été bâché tardivement (4 mois ½ après la tempête) ce qui a endommagé le crépi extérieur du bâtiment et une 2^{ème} fois le local inoccupé ? : le bâtiment n'a pas été bâché immédiatement car aucune fuite n'avait été constatée côté boulangerie, puis l'esthéticienne a constaté des coulées d'eau dans son local et a fait bâcher le toit. Ce bâchage n'a pas tenu et la mairie, co-proprétaire du bâtiment, a ensuite repris la main pour faire réaliser un bâchage correct mi-août.

- Suite à la publication sur Facebook pour la mise en location du local « Vival » nous aimerions savoir où en est le dossier ? : Plusieurs candidatures sont à l'étude dont une qui paraît très sérieuse. La reprise ne sera pas possible avant le 1er trimestre 2023.

- Après la défaillance de votre fournisseur d'électricité, nous aimerions connaître le coût supplémentaire du KWH que doit subir la Commune suite à la reprise par EDF pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité. Avez-vous calculé le coût supplémentaire de la fourniture gaz/électricité suite à la crise énergétique et avez-vous également prévu un plan de sobriété énergétique pour la Commune ? : Suite la défaillance à compter du 31 mars des 2 fournisseurs d'électricité de la commune, EDF a repris la distribution du courant mais avec un coût du KWh qui a été multiplié par 3 (de 0,103 € HT à 0,342€ HT). Le coût supplémentaire en gaz/électricité est actuellement difficile à estimer, le fournisseur d'électricité est TOTAL ENERGIE.

Toutefois, un plan de sobriété énergétique est déjà en cours de mis en place par le SDE03, qui consiste à éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h30 dans certains quartiers et à remplacer les anciennes ampoules des candélabres par des LED ; de même, il est prévu de remplacer les pavés dans différents bâtiments tels les écoles et la Mairie par exemple.

- Suite à une question d'une habitante de la Commune qui vit en appartement, nous aimerions savoir s'il est prévu d'installer sur la Commune un composteur collectif ou récupérateur de déchets organiques dans les prochains projets de la commission « Démarche environnement et éco-responsable » ? : Il n'y a pas de composteur collectif sur la commune à disposition des particuliers mais début 2023, le Sictom Sud Allier a prévu une distribution de bacs pour récupérer les déchets organiques chez tous les particuliers qui n'ont pas déjà un composteur.

Une information plus détaillée sera insérée dans La Lettre 19 distribuée dans toutes les boîtes aux lettres par La Poste mi-décembre. Des campagnes de distribution seront organisées de janvier à avril à Bayet puis, à partir de mai, sur d'autres communes. Les usagers devront au préalable réserver leur kit et leur créneau via un module dédié sur notre site Internet. Ce dernier sera mis en fonction courant décembre.

Pour les usagers n'ayant pas la possibilité de composter chez eux, le SICTOM propose un accompagnement pour la mise en place de sites de compostage partagé, notamment en pied d'immeubles, dans les lotissements ou hameaux. Le SICTOM fait les démarches pour rencontrer les foyers concernés et expliquer le projet avant d'installer les outils nécessaires et de former les usagers.

Séance levée à 21h15

Le Maire,

Bernard CORRE



Le Secrétaire de séance,

Hadrien FAYET